

Avis du Comité économique et social européen sur la a) «Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant établissement du programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon Europe" et définissant ses règles de participation et de diffusion»

[COM(2018) 435 final — 2018/0224 (COD)]

et la b) «Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil établissant le programme spécifique d'exécution du programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon Europe"»

[COM(2018) 436 final — 2018/0225 (COD)]

(2019/C 62/05)

Rapporteur: **Gonçalo LOBO XAVIER**

Consultation	a) Parlement européen, 14.6.2018 Conseil, 25.6.2018 b) Parlement européen, 14.6.2018 Conseil, 27.6.2018
Base juridique	a) Article 173, paragraphe 3, article 182, paragraphes 1, 4 et 5 et article 188 du TFUE; article 7, paragraphe 5 du traité Euratom b) Article 173, paragraphe 3, et article 182, paragraphe 4 du TFUE
Compétence	section spécialisée «Marché unique, production et consommation»
Adoption en section spécialisée	2.10.2018
Adoption en session plénière	17.10.2018
Session plénière n°	538
Résultat du vote	187/1/2
(pour/contre/abstentions)	

1. Conclusions et recommandations

1.1. Le CESE se félicite du fait que la Commission européenne a clairement fait savoir que la recherche et l'innovation (R&I) doivent également rester une **priorité essentielle de l'Union européenne** dans le contexte du prochain cadre financier pluriannuel 2021-2027. Le CESE est particulièrement satisfait de constater que bon nombre de ses recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours d'Horizon 2020 ont été reprises, dans des domaines tels que la recherche collaborative et la mobilité, ainsi que les mesures visant à renforcer l'innovation, supprimer les disparités entre les régions, promouvoir les activités scientifiques et d'innovation parmi les citoyens, pallier le faible taux de réussite et réduire la charge administrative⁽¹⁾.

1.2. Le CESE souligne que la science, la recherche et l'innovation doivent se trouver au cœur du processus de développement de la communauté et, par conséquent, soutient l'approche adoptée dans le cadre du programme «Horizon Europe», qui consiste à familiariser les citoyens avec ces activités et les résultats obtenus. À cette fin, il convient de communiquer efficacement, non seulement sur les possibilités offertes par ce programme, mais aussi sur les retombées de l'innovation et de la recherche pour les citoyens dans leur quotidien. Cette communication doit s'inscrire dans le cadre de la stratégie visant à encourager une participation accrue des États membres à cet effort.

⁽¹⁾ Voir JO C 34 du 2.2.2017, p. 66 et le rapport d'information «Horizon 2020 (évaluation)».

1.3. Le CESE souscrit à la conception des missions de R&I menées dans le cadre de la stratégie du programme «Horizon Europe», définie dans le but d'obtenir des résultats plus probants en matière de R&I et d'amener un réel changement de perception, par les citoyens, de la science et de ses retombées au quotidien. Le CESE estime qu'il est urgent de mener des missions stratégiques destinées à stimuler les écosystèmes de recherche et d'innovation dans toute l'Europe et à favoriser la recherche collaborative, qui constitue le principal outil permettant de produire des connaissances et des effets. Les missions devraient se concentrer sur un objectif précis, quantifiable et réalisable, et devraient être ouvertes à tous, avec pour finalité de rassembler les plus éminents spécialistes des quatre coins de l'Europe.

1.4. Le CESE approuve le fait que les missions seront ouvertes à diverses solutions ascendantes et couvriront l'ensemble du cycle de R&I. Étant donné que les missions devraient être associées à des objectifs à moyen et à long terme, il importe de tenir également compte de l'importance cruciale de la recherche à faible niveau de maturité technologique (TRL) lorsqu'il est question de définir leur approche. Elles ne devraient pas cibler exclusivement les modèles d'innovation linéaires, qui se limitent souvent à l'innovation progressive, mais devraient explicitement promouvoir les modèles d'innovation de rupture.

1.5. Le CESE, en tant que représentant de la société civile organisée, est disposé à contribuer activement au processus de conception conjointe et est favorable au concept des missions, mais il ne faut pas oublier que si la prise de décisions se situe à un niveau trop proche de l'utilisateur final, cela risque de limiter la portée et le caractère disruptif des missions. Les conseils de mission devraient disposer d'une masse critique suffisante représentant l'ensemble des parties prenantes, de manière à éviter des travaux de recherche marginale ou, à l'extrême inverse, des missions qui dépassent largement les capacités technologiques/techniques.

1.6. Le CESE souligne que le Conseil européen de l'innovation (CEI) constitue un instrument important pour soutenir l'innovation radicale et stimuler l'esprit d'entreprise et la compétitivité au niveau de l'Union européenne. Par conséquent, et compte tenu du contexte européen, le CESE estime que le CEI devrait s'intéresser en particulier aux PME et start-up très innovantes et de pointe.

1.7. Le CESE convient que le programme «Horizon Europe» devrait faire intervenir systématiquement les sciences sociales et humaines (SSH). Les SSH doivent être adjointes à l'approche technologique. L'innovation dépasse nettement le simple aspect technologique, et la combinaison des différentes visions, des compromis et des défis permettra de mieux façonner la paysage de la recherche et de l'innovation en Europe. Le CESE estime qu'aller «au-delà de la technologie» renforcerait le rôle des SSH au sein du programme «Horizon Europe».

1.8. Le CESE soutient l'approche stratégique dite de la «science ouverte», qui permet de se concentrer sur l'excellence scientifique et les connaissances de qualité. La science ouverte est au cœur du développement scientifique général des institutions européennes, mais il convient d'envisager l'imposition d'un certain délai pour la publication de l'ensemble des résultats scientifiques afin de garantir que tous les résultats obtenus dans le cadre des projets seront mis à disposition dans des référentiels adéquats et dans des délais bien définis. Le CESE se félicite d'apprendre que les publications et données issues de la recherche seront désormais en libre accès, mais il recommande vivement d'organiser à intervalles réguliers une consultation des acteurs de la recherche afin de discuter des futurs besoins en matière de science ouverte. Les possibilités de dérogation établies devraient être maintenues dans le cadre du programme «Horizon Europe».

1.9. Le CESE convient que la structure révisée des piliers permettra d'améliorer la cohérence interne, notamment à travers l'intégration des technologies industrielles dans le pilier 2, en développant la contribution de l'industrie à l'action visant à relever les défis mondiaux, et en mettant en adéquation l'offre et la demande de nouvelles solutions. Cette approche est très séduisante, et l'on pourrait favoriser les consortiums qui clôturent le cycle d'innovation, c'est-à-dire inclure les partenaires du monde universitaire qui créent, les fournisseurs de solutions qui développent des solutions innovantes et les utilisateurs finaux qui expriment leurs besoins, de sorte qu'ils puissent fonctionner de manière durable.

1.10. Le CESE approuve également l'objectif consistant à simplifier davantage les règles sur les aides d'État afin de faciliter l'association de différentes ressources financières qui peut contribuer à éliminer les grandes disparités entre les États membres et les régions en termes de nombre de projets de R&I réussis. Les synergies entre les différents programmes de financement de l'Union et les politiques de l'Union, notamment avec les Fonds structurels, par le biais de réglementations compatibles, sont essentielles pour garantir un impact optimal des projets de R&I.

1.11. Le CESE souligne que le soutien à la mobilité des chercheurs par l'intermédiaire des Actions Marie Skłodowska-Curie (MSCA) est également fondamental afin de renforcer encore l'espace européen de la recherche; dans le même temps, les politiques nationales et européennes doivent viser à mettre en place des conditions de travail appropriées et attrayantes pour les professionnels, afin d'éviter le phénomène de la fuite des cerveaux, qui nuit à l'objectif de cohésion au sein de l'Union. En outre, il est essentiel d'accroître le soutien aux jeunes chercheurs dans le cadre du programme ERC.

1.12. Le CESE estime que l'accent devrait être mis sur l'enseignement et la communication scientifiques dans le pilier visant à «renforcer l'espace européen de la recherche». Cela renforcerait la science avec et pour la société dans le cadre de ce pilier et par conséquent dans le cadre du programme «Horizon Europe».

2. Observations générales

2.1. Le CESE se félicite des efforts consentis récemment par la Commission pour stimuler la croissance européenne, qui se traduisent par l'adoption de nouvelles politiques européennes mesurées, étayées par une promotion accrue des activités de R&D+I pouvant contribuer au leadership européen dans de nombreux domaines⁽²⁾. La communauté européenne des chercheurs et innovateurs a réalisé de nombreux objectifs au cours des dernières années, mais il n'en demeure pas moins que cette situation n'est pas appréciée à sa juste valeur par les citoyens européens, et ce pour plusieurs raisons, telles que le manque de communication, le faible engagement de la collectivité, voire l'indifférence par rapport aux résultats scientifiques. Par conséquent, il est essentiel d'amener un changement d'attitude au sein de la société européenne, non seulement à court terme, mais également afin de contribuer à long terme à l'intégration d'un écosystème scientifique et de l'innovation au sein de la société.

2.2. Le CESE souscrit à la position selon laquelle c'est en définissant des défis clés à l'échelle mondiale que l'on pourra influencer l'opinion des citoyens, et ce, en consentant des efforts soutenus visant à mobiliser et à associer la société au projet européen. Il est essentiel de stimuler la compétitivité de l'Europe par le biais de l'innovation. Les dirigeants ne doivent pas l'oublier lorsqu'ils établissent les priorités politiques. Il ne faut pas se limiter à déclarer que les activités de R&D+I contribuent fortement à la création d'emplois et à la croissance. Il ne suffit pas de souligner qu'aujourd'hui, la croissance économique européenne résulte pour deux tiers des activités de RDI. Les États membres doivent participer à cet effort collectif.

2.3. Le CESE se félicite de la proposition de nouveau programme européen de R&I destiné à soutenir et stimuler la R&I à l'échelle européenne au cours de la période 2021-2027, ainsi que de ses principales caractéristiques, à savoir la priorité accordée à la science ouverte, aux défis mondiaux et à la compétitivité industrielle, ainsi qu'à l'innovation ouverte. Le CESE est fermement convaincu que l'approche de création conjointe, associant toutes les parties prenantes de la communauté de la connaissance et de l'innovation, constitue la condition sine qua non pour stimuler la compétitivité, la création d'emplois, la cohésion sociale, en particulier la lutte contre le chômage des jeunes, et la protection de l'environnement, conformément aux termes du programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable (ODD).

2.4. Le programme «Horizon Europe» semble refléter la priorité accordée par la Commission à la mise en place d'un écosystème scientifique et de l'innovation qui pourrait permettre à l'Union européenne de développer sa compétitivité par le biais d'activités structurelles qui auront un impact économique et social. C'est ce que confirment non seulement la proposition d'augmentation du volet financier mais également les projets d'activité au titre des trois piliers du programme.

2.5. Le CESE soutient les principaux nouveaux éléments mis en évidence par la proposition «Horizon Europe», à savoir (i) le soutien de l'innovation radicale par le biais du Conseil européen de l'innovation; (ii) la démultiplication de l'impact par une approche axée sur les missions et par la participation des citoyens (missions de R&I); (iii) l'intensification de la coopération internationale; (iv) l'accentuation de l'ouverture par le renforcement de la politique de science ouverte; et (v) la rationalisation du cadre de financement par une nouvelle approche des partenariats européens.

2.6. La mise en place de **missions** européennes ascendantes de recherche et d'innovation axées sur les défis mondiaux et la compétitivité industrielle pourrait représenter un bon moyen d'amener la société à s'engager davantage dans les domaines de la science et de l'innovation. Cette approche pourrait constituer un moyen efficace d'associer la société et les citoyens aux missions à définir, et fera naître un sentiment d'appartenance à une communauté qui pourrait s'avérer crucial pour la production d'un impact et de résultats significatifs. La société civile pourrait une fois de plus jouer un rôle crucial dans ce processus.

2.7. Le CESE se félicite également que le programme «Horizon Europe» favorisera les «partenariats public-privé (PPP)» en tant qu'instrument efficace pour stimuler la recherche collaborative axée sur la R&I menée par l'industrie, et ce, en mettant l'accent sur un nombre restreint de partenariats dont les effets sont les plus importants. L'Europe doit accepter le fait qu'il reste encore un long chemin à parcourir avant de parvenir à faciliter et à renforcer l'efficacité du processus de collaboration entre le monde universitaire et l'industrie. Il y a bien évidemment de nombreux exemples concluants et bonnes pratiques, mais il existe également une marge d'amélioration. Les PPP constituent l'un des outils permettant de réduire l'écart entre ces deux univers complémentaires que sont l'université et l'industrie/le marché.

⁽²⁾ JO C 197 du 8.6.2018, p. 10.

2.8. Le CESE exhorte à nouveau⁽³⁾ la Commission à poursuivre ses efforts de rationalisation des démarches bureaucratiques dans le programme «Horizon Europe». Par conséquent, le CESE se félicite de la proposition de la Commission visant à réduire la paperasserie et à améliorer le «délai de commercialisation»/le taux de réponse aux propositions, à l'instar du programme «Horizon 2020», en ce qui concerne plus précisément l'«instrument pour les PME». La simplification doit constituer l'un des principaux objectifs du programme «Horizon Europe», notamment en matière de délai d'octroi des subventions puis d'entrée sur le marché, de taux de financement constants, de réduction du nombre d'instruments, d'utilisation limitée de relevés des heures de travail, d'utilisation à grande échelle des montants forfaitaires, etc.

2.9. Le CESE estime qu'en plus de la réduction des démarches administratives, du processus de simplification accrue, et de la mise en œuvre d'une campagne plus visible visant à inciter les PME à participer à des activités d'innovation et de R&I, le concept sur lequel se fonde le Conseil européen de l'innovation (EIC) est plus que bienvenu, en particulier en ce qui concerne la promotion de la commercialisation, l'expansion des innovations, et les entrepreneurs. En réalité, le CESE estime que, dans le cadre de cette stratégie, nous pourrions améliorer le degré de réussite. Pour y parvenir, nous devons garder à l'esprit que certaines des start-up et des idées n'ont pas été couronnées de succès dans le passé, et ce pour diverses raisons que le Conseil européen de l'innovation souhaite traiter. Nous ne devons pas oublier qu'il convient d'amener les citoyens européens à oser prendre des risques et, à cet égard, le CEI contribuera à l'effort consenti et devrait envisager des actions de R&I à haut risque dans ses objectifs généraux et critères d'évaluation.

2.10. Le CESE est favorable à l'idée d'associer un plus grand nombre de PME et de start-up au programme, mais a quelque doute concernant la proposition d'expansion. Malgré les efforts précédemment consentis dans l'ensemble des programmes-cadres, les PME devraient participer davantage aux activités fondées sur la R&I et le programme «Horizon Europe» constituerait la meilleure occasion d'y parvenir. L'idée d'une plus grande implication par l'apport de capitaux peut être bonne, mais le message doit être clairement compris pour toutes les entreprises. Le fait que les PME aient encore un point de vue différent concernant la «propriété du capital» nécessite que l'on explique en détail la teneur du programme afin d'inciter la communauté à participer et d'éviter les interprétations erronées. Traditionnellement, les fonds propres des PME sont des capitaux investis par les entrepreneurs au sein de la famille, et les propositions consistant à ouvrir leurs capitaux au marché, grâce au soutien financier offert par ce programme, pourraient susciter des questionnements spécifiques. Par conséquent, le CESE invite instamment la Commission à détailler explicitement la teneur de cette proposition intéressante.

2.11. Le CESE est également d'accord avec le fait qu'en l'absence de dialogue avec l'Union européenne, celle-ci suspendrait ses investissements financiers. Ce principe, annoncé récemment par le commissaire Moedas lors d'une séance publique, révèle l'ambition d'une interaction plus directe avec les entrepreneurs et les candidats, mais c'est aussi un pari risqué: on ne sait encore rien du type de ressources qui seront consacrées aux entretiens avec les candidats, et le processus doit être efficace dans son ensemble. Le CESE est toutefois pleinement disposé à soutenir cette nouvelle approche et se propose même de collaborer au processus en mettant à profit l'expertise de ses membres et l'appui des organisations de la société civile qui soutiennent leurs membres.

2.12. Enfin, le CESE se félicite également des efforts que semblent être faits pour accroître la synergie entre les fonds des programmes. Les synergies entre les fonds peuvent avoir un rôle important à jouer dans la mobilisation et la promotion des capacités de la R&I dans différentes régions d'Europe. Le renforcement des synergies avec d'autres programmes de financement de l'Union et les politiques de l'Union, notamment avec les Fonds structurels par le biais de réglementations compatibles, devrait constituer un point clé. En effet, selon la réglementation du CFP relative aux Fonds de cohésion, les États membres ont la possibilité de transférer jusqu'à 5 % de leurs dotations financières d'un Fonds vers un autre, ce qui leur permet d'allouer des capitaux d'investissement à d'autres secteurs clés mis en évidence. Cela pourrait constituer une autre étape majeure vers une participation accrue des États membres à la réalisation de l'objectif du programme d'innovation et vers une plus grande priorité accordée au programme scientifique. Le CESE estime que ce ne sera qu'en impliquant les secteurs public et privé que le programme pourra être considéré comme un succès, avec un impact sur la vie quotidienne des citoyens. Un autre aspect important est l'harmonisation des réglementations des différents Fonds, du moins pour les mêmes types d'activités, et notamment pour la recherche et l'innovation.

3. La proposition «Horizon Europe» (2021-2027)

3.1. La proposition «Horizon Europe» de la Commission est basée sur la communication d'un succès majeur: un programme de R&I doté d'un budget de 100 milliards d'EUR qui constitue déjà un pas en avant dans l'optique d'une société européenne de la connaissance fondée sur la science et l'innovation. À cet égard, le fait que les États membres ont approuvé cette hausse budgétaire non seulement prouve un engagement des dirigeants, mais constitue également un message clair lancé au monde: l'Europe veut se positionner en tête en matière d'innovation, et les conditions de financement requises à cet effet sont maintenant rassemblées.

3.2. Outre l'augmentation des fonds, le CESE souhaite mettre en lumière quelques idées nouvelles et innovantes contenues dans la proposition qui revêtent de l'importance dans le cadre du présent avis. En résumé, nous mentionnerons dès lors les éléments suivants:

⁽³⁾ JO C 34 du 2.2.2017, p. 66.

- a) **La structuration du programme «Horizon Europe» en trois piliers:** comme le déclare la CE, ce programme n'est pas une révolution mais une évolution. Il repose donc sur trois principaux piliers: la science ouverte, qui inclut le CER, les AMSC et les infrastructures de recherche; les problématiques mondiales et la compétitivité industrielle, qui se composent de cinq pôles, à savoir la santé, la société inclusive et sûre, le numérique et l'industrie, le climat, l'énergie et la mobilité, ainsi que l'alimentation et les ressources naturelles; et enfin l'innovation ouverte, qui intègre le CEI, les écosystèmes d'innovation européens et l'EIT. Les trois piliers seront étayés par des activités visant à renforcer l'espace européen de la recherche:
- b) **La création du Conseil européen de l'innovation (CEI)** destiné à aider l'Union européenne à devenir leader en matière d'innovation créatrice de marchés; l'Europe poursuit cet objectif depuis de nombreuses années, mais en dépit de ces efforts, d'idées excellentes et d'une communauté scientifique et d'innovation très solide, le taux de croissance et de création d'emplois ne reflète pas le niveau d'engagement. Ainsi, la proposition de la Commission permettra la mise en place d'un guichet unique afin de commercialiser les technologies innovantes à haut potentiel les plus prometteuses et aidera les start-up et les entreprises les plus innovantes à développer leurs idées. Le nouveau CIE permettra d'identifier et de financer les innovations à haut risque qui évoluent rapidement présentant un potentiel élevé de création de marchés entièrement nouveaux. Il offrira une aide directe aux innovateurs par le biais de deux principaux instruments de financement, l'un pour les premières phases et l'autre pour le développement et le déploiement sur le marché. Cela viendra compléter les activités de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT). Le CESE estime que le CIE devrait se concentrer sur les PME et start-up très innovantes et créatrices de technologies avant-gardistes.
- c) Dans le cadre de l'EIT, des propositions portant création de communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI) seront citées dans le programme stratégique d'innovation (PSI). Le CESE est d'avis qu'elles ne devraient pas être développées de manière significative et que leur nombre doit rester limité, conformément au principe de simplification du paysage de la R&I. En outre, le futur CCI devrait garantir la représentation de différents pays européens, notamment en ce qui concerne la localisation des pôles d'innovation. La promotion de l'esprit d'entreprise par le pilier universitaire (par exemple, éducation à l'esprit d'entreprise, institutionnalisation de solides collaborations entre l'université et le monde professionnel sans tenir compte des disciplines, et identification des compétences de prospective des futurs innovateurs) devrait être développée.
- d) La création de **missions** européennes de R&I s'est axée sur les défis mondiaux et la compétitivité industrielle. Cette approche pourrait constituer un moyen efficace d'associer la société et les citoyens aux missions à déterminer, et fera naître un sentiment d'appartenance à une communauté qui pourrait s'avérer crucial pour la production d'un impact et de résultats significatifs. Les exemples pourraient aller de la lutte contre le cancer aux transports propres, en passant par des océans sans plastique, ou une eau saine et propre pour tous. Ces missions seront conçues en coopération avec les citoyens, les parties prenantes, le Parlement européen et les États membres. Le CESE, en tant que représentant de la société civile organisée, est prêt à contribuer activement à ce processus de conception conjointe.
- e) **Exploiter le plein potentiel d'innovation au sein de l'Union européenne et renforcer l'espace européen de la recherche:** le soutien aux États membres dont le potentiel de performance en matière de R&I est faible sera doublé. De plus, les synergies avec les Fonds structurels et d'investissement européens (tels que les Fonds structurels et de cohésion) faciliteront la coordination et la combinaison de financements et aideront les régions à accueillir l'innovation et à avoir plus d'influence à l'échelle européenne.
- f) **Une plus grande ouverture:** le principe de «la science/l'innovation ouverte» sera le modus operandi du programme «Horizon Europe», ce qui nécessitera l'accès libre aux publications et aux données. Cela permettra de promouvoir la diffusion et l'exploitation, contribuera à la commercialisation, et accroîtra le potentiel d'innovation des résultats obtenus grâce aux fonds de l'Union européenne.
- g) **Une nouvelle génération de partenariats européens et une collaboration accrue avec d'autres programmes européens:** le programme «Horizon Europe» devrait rationaliser le nombre de partenariats coorganisés ou cofinancés par l'Union européenne avec l'industrie, la société civile et les agences de financement notamment, afin d'accroître leur efficacité et leur impact dans la perspective de la réalisation des priorités stratégiques de l'Union européenne. Le programme «Horizon Europe» favorisera les liens effectifs et opérationnels avec d'autres futurs programmes européens, tels que la politique de cohésion, le Fonds européen de la défense, le programme pour une Europe numérique et le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, ainsi qu'avec le projet international ITER pour l'énergie de fusion.
- h) **Le Centre commun de recherche (JRC),** le service scientifique et technique de la Commission, continuera de contribuer en rendant des avis scientifiques, en offrant un support technique et en prévoyant des activités de recherche spécifiques.

4. La science et l'innovation pour tous les européens

4.1. Les citoyens doivent être conscients du potentiel et des réalisations de l'Union européenne dans le domaine de la science et de l'innovation. Ces dernières font véritablement partie du quotidien de tout un chacun et constituent une réelle occasion d'associer la société civile au projet européen. Le concept et les mesures proposés par la Commission sont ambitieux, et constituent un processus sans fin, mais il s'agit également de la meilleure occasion pour l'Union européenne d'amener les citoyens à adhérer aux valeurs européennes liées à l'innovation et à la science pour tous.

4.2. L'enseignement et la communication scientifiques doivent être considérés comme une approche fondamentale dans le cadre de la participation de tous les acteurs concernés au projet européen. Faire de la participation des citoyens une priorité du programme «Horizon Europe» représentera une nette avancée en matière de commercialisation et d'intégration dans notre vie quotidienne des réalisations de la R&I. Le processus de cocréation fondé sur une approche multipartite constituerait un message clair adressé aux citoyens pour les inciter à devenir acteur du paysage de la R&I. De nouveaux modes de gouvernance, de production et de consommation ne pourront émerger que si l'innovation sociale bénéficie de l'engagement et de la confiance des citoyens.

4.3. La diffusion, la communication et l'exploitation des réussites en matière de science et d'innovation en Europe semblent plutôt inefficaces. Les citoyens apprécient les innovations d'autres régions et ne reconnaissent pas les réalisations européennes, même lorsqu'ils en ont connaissance. Cette situation doit changer, pour plusieurs raisons: outre l'idée de la valeur européenne que représentent les investissements réalisés par l'Europe, il est également important d'être fier des réalisations et des objectifs de l'Union européenne en rapport avec le projet européen relatif à la science et à l'innovation pour tous.

4.4. L'Europe est souvent critiquée pour son manque d'investissement et l'absence d'une culture du risque et de l'esprit d'entreprise. L'idée générale de la proposition de la Commission est de relever ces défis et d'entamer une nouvelle ère à cet égard. La contribution des activités scientifiques et d'innovation à la construction d'une Europe meilleure et plus solidaire fait partie du changement qui est nécessaire pour éviter les malentendus sur le projet européen, et elle joue certainement un rôle favorable pour amener les citoyens à participer davantage et les rendre fiers de faire partie de la solution. Il est également important de lutter contre les idées fausses concernant l'utilisation des fonds européens au sein des communautés locales: si les citoyens reconnaissent que l'argent du contribuable est utilisé à bon escient, nous aurons fait un bon pas en avant dans la lutte contre les récits populistes extrémistes qu'il convient de contester.

4.5. Le programme devrait contribuer, en particulier, au renforcement de l'espace européen de la recherche en garantissant que la majeure partie de son financement sera utilisé pour la recherche collaborative associant des participants issus d'États membres et/ou de pays associés, afin d'offrir une valeur ajoutée considérable pour l'Union européenne. La collaboration entre les chercheurs, les entreprises (y compris les PME) et d'autres institutions publiques et privées, au sein de l'Union européenne, a joué un rôle déterminant dans la création de l'EER et constitue une marque de fabrique des programmes-cadres européens de R&I, qui sont très appréciés par les parties prenantes et qu'il convient de maintenir dans le programme «Horizon Europe».

4.6. Les activités «Horizon Europe» seront essentiellement organisées dans le cadre d'appels à propositions. Il convient de veiller à ce que la majeure partie du budget du programme «Horizon Europe» soit dépensée dans le cadre des appels concurrentiels gérés directement par la Commission européenne ou ses agences exécutives, de manière transparente et efficace, et à ce que des plafonds raisonnables soient fixés pour le nombre et le budget des missions et des partenariats, de manière à rationaliser le paysage de la R&I, conformément à l'objectif principal de simplification.

4.7. Le programme «Horizon Europe» doit harmoniser les besoins et les priorités absolues mis en évidence lors de la consultation des parties prenantes qui a été lancée début 2018 dans le cadre de l'exercice d'analyse d'impact⁽⁴⁾. La consultation des parties prenantes avait pour objectif de rassembler les points de vue de citoyens et acteurs intéressés sur la conception du programme «Horizon Europe», notamment à propos de la promotion de la R&I au sein de l'Union européenne, du soutien accordé à l'éducation, aux compétences et à la formation, ainsi que des mesures visant à garantir un environnement sain et la protection des ressources naturelles.

4.8. Afin de contribuer activement à la cohésion des différentes régions d'Europe, l'augmentation des fonds alloués au Conseil européen de la recherche est appréciable, en particulier si cette mesure bénéficie en premier lieu aux jeunes chercheurs, car ils forment le groupe qui recèle le plus grand potentiel pour l'avenir de l'Europe. L'exode des cerveaux des régions périphériques vers d'autres régions doit être endigué et l'émancipation des jeunes chercheurs doit devenir réalité.

4.9. Afin d'améliorer l'appropriation des résultats de la recherche par la société civile, il est important de souligner le rôle fondamental de l'innovation sociale. Il est également crucial d'insister sur l'importance des entreprises d'économie sociale et de manière générale des parties prenantes, qui, avec l'industrie et les PME, représentent aujourd'hui une part majeure de l'économie européenne.

(4) https://ec.europa.eu/info/publications/horizon-europe-impact-assessment-swd-2018-307_en

5. Le rôle des entreprises

5.1. Une fois de plus, le CESE se doit de rappeler que les PME sont majoritaires au sein de la communauté des entreprises en Europe. Les PME sont les moteurs de la création d'emplois et de la croissance du marché de l'emploi et il convient dès lors de les placer au cœur du processus d'élaboration des politiques. Cette proposition semble défendre cette idée, mais dans un même temps, le CESE attire l'attention de la Commission sur le fait qu'il n'existe pas de solution universelle pour l'ensemble des États membres en ce qui concerne les mesures incitant les PME à prendre part au programme «Horizon Europe». Les États membres ont des niveaux de croissance et des écosystèmes d'innovation structurels différents, et ce fait doit se refléter d'une manière ou d'une autre dans les mesures spécifiques proposées.

5.2. Le CESE reconnaît le rôle des start-up dans les écosystèmes scientifiques et d'innovation, mais attire l'attention de la Commission sur le fait que les entrepreneurs ont besoin d'une approche axée sur l'entreprise pour réussir. Il est donc souhaitable de donner aux entrepreneurs quelques conseils sur le potentiel et les besoins du marché. Les grandes entreprises doivent également être associées au processus. Les grandes entreprises offrent plus de possibilités aux start-up et aux PME, en raison non seulement des défis qu'elles génèrent, mais également des débouchés commerciaux qui accompagnent normalement leurs activités. Il est donc très judicieux de mettre en place un écosystème d'innovation plus efficace qui corresponde à toutes leurs réalités.

5.3. Le CESE attire l'attention de la communauté des entrepreneurs et de la Commission sur la nécessité d'élaborer un nouveau discours sur les activités industrielles. Les secteurs industriels traditionnels pourraient tirer un réel bénéfice des activités des start-up, lorsque celles-ci concernent les défis posés par la numérisation et la robotisation des activités industrielles — par exemple, dans le cadre de l'économie circulaire, ou l'introduction décuplée de nouvelles technologies de fabrication avancées grâce à la participation des PME et des start-up et la promotion de leur coopération avec de grands groupes industriels. Le taux de réussite pourrait être accru si les start-up étaient d'une façon ou d'une autre sensibilisés aux défis industriels à venir.

6. Questions financières

6.1. La dotation budgétaire proposée de 100 milliards d'EUR pour la période 2021-2027 octroie une enveloppe de 94,1 milliards d'EUR au programme «Horizon Europe», 3,5 milliards d'EUR au titre du Fonds InvestEU et une autre de 2,4 milliards d'EUR au programme Euratom de recherche et de formation. Le programme Euratom, qui finance la recherche et la formation sur la sûreté et la sécurité nucléaires et la protection radiologique, sera davantage axé sur les applications autres que la production d'électricité, telles que les soins de santé et les équipements médicaux, et encouragera également la mobilité des chercheurs dans le domaine du nucléaire dans le cadre des actions Marie Skłodowska-Curie.

6.2. La ventilation indicative du budget du programme «Horizon Europe» fait apparaître une augmentation significative (environ 20 %) du budget du CER et des actions Marie Skłodowska-Curie (environ 10 %) par rapport au programme-cadre «Horizon 2020» pour la période 2014-2020. Le CESE soutient pleinement cette augmentation et est convaincu que le CER devrait consacrer l'essentiel de son budget aux jeunes chercheurs au cours des phases les plus productives et créatives (subventions de démarrage⁽⁵⁾ et de consolidation⁽⁶⁾).

6.3. Au sein du programme «Horizon Europe», le budget qui enregistre la plus forte hausse est celui du CEI, avec un montant total de 13,5 milliards d'EUR. Pour ce qui est du pilier «Problématiques mondiales et compétitivité industrielle», le pôle thématique «Alimentation et ressources naturelles» bénéficie de la plus forte augmentation, son budget total étant de 10 milliards d'EUR. Le pilier transversal «Renforcer l'espace européen de la recherche» lui aussi est doté d'un budget supérieur, porté à 2,1 milliards d'EUR. Le CESE se félicite de ces tendances budgétaires et estime qu'elles permettront de renforcer l'espace européen de la recherche et un écosystème de la R&I aux acteurs multiples au sein de l'ensemble des régions d'Europe.

Bruxelles, le 17 octobre 2018.

Le président
du Comité économique et social européen
Luca JAHIER

⁽⁵⁾ Pour des chercheurs de toute nationalité ayant cumulé deux à sept ans d'expérience depuis l'obtention de leur doctorat, ayant un parcours scientifique particulièrement prometteur et une excellente proposition de recherche (<https://erc.europa.eu/funding/starting-grants>).

⁽⁶⁾ Pour des chercheurs de toute nationalité ayant cumulé deux à sept ans d'expérience depuis l'obtention de leur doctorat, ayant un parcours scientifique particulièrement prometteur et une excellente proposition de recherche. (<https://erc.europa.eu/funding/consolidator-grants>).